

Les comptes 2019 de la Ville de Martigny sont historiques

L'exercice 2019 de la Ville de Martigny boucle sur un résultat largement supérieur au budget établi et la marge d'autofinancement s'établit à plus de 20 millions de francs. Cet excédent provient principalement de l'encaissement d'un impôt extraordinaire sur les successions, ce qui a permis d'absorber une partie de l'endettement de la Ville et de lui constituer un fonds pour le développement des zones économiques et touristiques. La situation financière de la Municipalité de Martigny est par conséquent saine avec une fortune nette par habitant de plus de 300 francs.

La Ville de Martigny présente des comptes 2019 tout simplement historiques avec des charges de fonctionnement de 144'212'858,25 francs pour des revenus de 145'422'588,13 francs, soit un excédent de 1'209'729.88 francs.

La Ville de Martigny a déjà fait savoir qu'elle entrait dans un nouveau cycle d'investissements et cela se ressent. Les investissements nets se sont élevés à Fr. 12'358'057.25, alors qu'ils étaient budgétés à 8'709'000 francs. Cet écart est principalement dû à l'achat de la Halle 110 en zone industrielle des Finettes pour les propres besoins de la Municipalité. A cela s'ajoute notamment de nombreux travaux réalisés, comme le Funérarium, dont le terrain appartient à la Ville. La Commune rappelle ici que la construction du bâtiment a été financée par le mécène martigneraise, Léonard Gianadda. La réfection de la Place Saint-Michel au Bourg, les aménagements routiers à la rue du Rossettan ainsi qu'à la Rue d'Aoste, la poursuite de la construction de la passerelle piétonne aux Prés du Moulin, la continuité des travaux relatifs à la biofiltration de la STEP ou encore ceux effectués aux serres municipales et au stand de tir, font également partie des différents investissements engendrés par la Ville de Martigny.

Marge d'autofinancement et fortune nette par habitant

La marge d'autofinancement s'élève à 20'649'245.51 francs contre 8'375'700 francs budgétée, soit un écart favorable de 12'273'545.51 francs. Cette importante différence s'explique par des recettes fiscales supplémentaires mais surtout par l'encaissement d'un impôt extraordinaire sur les successions. Une partie de cet impôt a servi à créer un fonds pour le développement des zones économiques et touristiques. De plus, les dépenses ordinaires de fonctionnement ont été sensiblement inférieures aux prévisions budgétaires.

La marge d'autofinancement a permis de couvrir l'ensemble des investissements nets de l'année et l'exercice sous revue présente un excédent financier de 8'291'188,26 francs. « En termes de péréquation financière, l'impôt extraordinaire sur les successions encaissé par la Ville de Martigny en 2019, a impacté l'année dernière et impactera également les deux prochaines années d'environ 4,3 millions de francs », relève Anne-Laure Couchepin Vouilloz, Présidente de la Ville de Martigny.

Quant à l'endettement net par habitant, il passe ainsi de 108 francs au 31 décembre 2018 à une fortune nette de 322 francs au 31 décembre 2019.

ÉVÉNEMENT EXTRAORDINAIRE

La pandémie Covid-19 a des implications financières négatives sur les activités de la Commune ; les prochaines années s'annoncent difficiles. « La Ville de Martigny jouit d'une situation financière saine, ce qui permettra d'affronter les défis du futur. La politique d'investissement ambitieuse mais réfléchie fait, une fois encore, sens aujourd'hui », précise Anne-Laure Couchepin Vouilloz. Des mesures financières et organisationnelles ont été prises et une analyse régulière de la situation est effectuée par le Conseil municipal afin de s'assurer que la Commune puisse faire face à ses engagements. Enfin, le Conseil général se prononcera sur l'exercice 2019 en septembre prochain.